



## **Politique pour souligner des événements spéciaux**

**Adoptée le 1<sup>er</sup> décembre 2014  
No de résolution : 2014.12.11**

## **POLITIQUE POUR SOULIGNER DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**

La Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville reconnaît l'importance de manifester un témoignage d'appréciation en soulignant à l'occasion divers événements spéciaux touchant les employés de même que les élus siégeant au conseil municipal.

### **Objectifs :**

- Mettre en place des paramètres prédéterminés relativement aux événements à souligner permettant ainsi d'établir une façon équitable de faire.
- Faire preuve de reconnaissance et de sensibilité en regard de certains événements touchant les employés et les élus.
- Stimuler le sentiment d'appartenance et de fierté envers la municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.

### **Souligner les années de service – cadre ou employés et élus**

Les années de service à partir de la 20<sup>ième</sup> année et cela, à tous les cinq ans supplémentaires, seront soulignés par résolution et publiés dans le journal municipal.

À compter des 20 ans de service et à tous les cinq ans l'employé ou l'élu se voit offrir un cadeau de reconnaissance d'une valeur de:

20 années de service à la municipalité : 100 \$;

25 années de service à la municipalité et à tous les cinq ans par la suite : 150 \$.

### **Marque de sensibilité - Décès – cadre ou employés et élus**

Lors d'un décès affectant un employé ou un élu en poste (décès d'un employé, élu, père, mère, conjoint(e), enfants) une carte de souhaits sera transmise et des fleurs d'une valeur de 50 \$ plus taxes ou un don de 50 \$ sera remis à un organisme désigné.

### **Naissance ou adoption – cadre ou employés et élus**

Lors d'une naissance ou d'une adoption impliquant un employé ou un élu en poste la Municipalité transmettra ses félicitations aux parents et fera parvenir un panier-cadeau d'une valeur de 25 \$ plus taxes.

### **Retraite ou départ – cadre ou employés et élus**

Lorsqu'un employé ou un élu quitte l'établissement, soit pour une retraite ou pour un autre motif, et qu'il a accumulé un minimum de 5 ans de service pour la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville, il est important de souligner la contribution qu'il a apportée à l'établissement pendant ses années de service. Un cadeau dont la valeur est ajustée au nombre d'années de service est remis à l'employé ou à l'élu de la part de la Municipalité. La balise déterminée pour la valeur du cadeau est de 10 \$ par année de service.

### **Autres événements - employés et élus**

Divers autres événements peuvent entraîner une manifestation de solidarité ou de félicitations ; on peut penser par exemple à un mariage, un accident, maladie, etc. Une carte de souhaits sera transmise pour l'occasion.

### **Parution dans le journal municipal**

Afin de s'assurer de la diffusion la plus complète possible, les événements spéciaux suivants : retraite, départ, années de service...) seront publiés dans le journal municipal .

### **Application de la politique**

Le directeur général ou le maire est chargé de l'application de la présente politique.

### **Entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur à compter de la date de son approbation par le conseil de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville.